

## MALTRAITANCE

*La maltraitance est un mauvais traitement, occasionnel, durable ou répété, infligé à une personne que l'on traite avec violence, mépris ou indignité.*

*La maltraitance implique un rapport de pouvoir ou de domination entre l'auteur et la victime, qui peut, ainsi, devenir dépendante et sans défense.*

*Liée à l'abus de pouvoir, la maltraitance a fréquemment des conséquences durables sur la santé non seulement physiologique, mais aussi psychique, dues au traumatisme moral.*

*Toute personne, tenue ou non au secret professionnel, peut et doit alerter les autorités, que ce soit une autorité administrative ou le procureur de la République.*

*Conformément aux valeurs qui nous animent, dans le cadre de nos activités, il nous est arrivé à plusieurs reprises d'avoir à nous adresser au Procureur de la République du département pour signaler des cas patents et douloureux de maltraitance.*

**J-P. LASSERRE**

## **Qu'est-ce que la maltraitance ?**

La maltraitance sous toutes ses formes représente l'atteinte la plus grave à la dignité des personnes accueillies.

La définition de la maltraitance retenue par l'ANESM ( Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) est celle du conseil de l'Europe de 1987 : « Une violence se caractérise par tout acte ou omission commis par une personne s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne, ou compromet gravement le développement de sa personnalité et /ou nuit à sa sécurité financière. »

La maltraitance des personnes âgées peut prendre différentes formes (maltraitance physique, maltraitance psychologique, maltraitance financière...). Elle n'est pas nécessairement volontaire et peut être liée à une situation d'épuisement, à de la négligence ou à un manque d'information.

### **On distingue plusieurs types de maltraitements :**

- les maltraitements psychologiques : elles se traduisent par une dévalorisation de la personne, des insultes, des menaces, une culpabilisation, des humiliations, du harcèlement... ;
- les maltraitements physiques : coups, mais aussi, dans le cas de personnes âgées en perte d'autonomie, des soins brutaux, des contentions non justifiées, ...
- les maltraitements financiers : vols, procurations abusives, escroqueries, ...
- les maltraitements médicaux : un excès ou une privation de médicaments, une privation de soins, une douleur non prise en charge, des abus de sédatifs, ...
- les maltraitements civiques : limitation des contacts avec l'extérieur, mise sous tutelle abusive...

On distingue également les « maltraitements par inadvertance » des « maltraitements intentionnels » : les maltraitements par inadvertance sont des négligences passives sans intention de nuire. Elles surviennent principalement par manque d'information ou de connaissance.

Les maltraitances intentionnelles sont elles des négligences actives avec intention de nuire.

Elles peuvent être le fait de membres de la famille, du voisinage ou de professionnels, se dérouler à domicile ou en établissement. Des solutions existent pour prévenir les situations de maltraitance, qui interviennent souvent dans des situations critiques d'épuisement des proches ou des professionnels.

L'accompagnement des aidants est un des axes de notre projet de service avec la prévention, le repérage et la gestion des risques d'épuisement .

Dans le cadre des interventions au domicile, les soignantes reçoivent parfois les confidences de l'aidant naturel sur la charge qu'il ressent. Des changements d'attitude de l'aidant, voire son agressivité envers les soignants ou envers son proche, peuvent être perçus par l'équipe comme les prémices d'un épuisement.

De façon involontaire , le patient peut alors devenir maltraitant envers l'aidant, ce qui rend la situation encore plus compliquée.

Les professionnelles qui interviennent au domicile sont formées et vous écoutent dans vos difficultés sans porter de jugement. Quotidiennement, elles sont confrontées à des patients âgés qui peuvent être agressifs ou pénibles au quotidien ; elles comprennent donc tout à fait vos difficultés. Elles peuvent vous conseiller sur des aides ou des prestations possibles.

**Ne pas rester isolé en tant qu'aidant car il est impératif de vous savoir compris, entouré et soutenu.**

### *En ce qui nous concerne*

Bien entendu, les situations de maltraitance sont loin d'être une généralité en France et la majorité des personnes âgées que nous prenons en charge vivent dans de bonnes conditions à domicile entourées de familles aimantes, aidantes et présentes.

**Les aidants sont alors le pilier d'un accompagnement de qualité et d'une prise en charge efficace.**

Humiliation, insultes, violences, escroquerie, enferment, négligences ...

Appelez le **3977**

Le numéro national d'appel

Contre la maltraitance envers les personnes âgées et les personnes handicapées

Du lundi au vendredi de 9h à 19h

Coût d'un appel local depuis un téléphone fixe.

Des professionnels vous écoutent, vous soutiennent, vous orientent.

## Des nouvelles des ateliers d'aide à l'autonomie



Comme chaque année et avec beaucoup de plaisir , nous avons reçu pour le carnaval , les enfants de l'école de Pont de Cervières.

Nous allons favoriser nos sorties à l'extérieur, profiter enfin des beaux jours !

Nous avons fait une petite visite à la jardinerie , des promenades à la Schappe et aux Alberts.

Nous prévoyons une dégustation de glaces à Maestro Gelataio et une sortie à la journée au plan d'eau à Eyglies.

Vous êtes tous conviés à participer aux ateliers.

**AMBIANCE ASSUREE !!**

Une cotisation de 20 euros pour l'année vous sera demandée.

Pour le début de l'année 2018 , nous avons continué l'album photo, les jeux de mémoires, les mots croisés .Un loto a été organisé avec ses nombreux lots, un concours de belote, la galette des rois, la chandeleur.

Nous sommes allés à la découverte des richesses géologiques à la maison de la géologie et du Géoparc .

A ce sujet, d'autres ateliers seront programmés cet automne.



Bon été à tous  
A très vite  
Cathy et Anne -Laure



Association L'Arbre de Vie  
Gestionnaire du Sipab  
( Service de Soins Infirmiers pour les Personnes Agées du Briançonnais)

32, rue Joseph Silvestre 05100 Briançon  
Tel : 04 92 20 16 16- Fax: 04 92 51 93 23-  
Mail : sipab@orange.fr

Association Loi 1901, déclarée en préfecture le 2 Avril 1984 présentant un caractère d'intérêt général